

Belgique

Rédigé par: Pauline Talbot,
Coordinator at Zero Waste Belgium
www.zerowastebelgium.org



- Zero Waste Belgium collabore avec la Ville de Bruxelles, fournissant une expertise pour la mise en œuvre d'initiatives zéro déchet et la transformation d'événements publics vers plus de durabilité.
- Grâce à nos recherches et aux exemples de bonnes pratiques soigneusement documentés, nous fournissons des outils pratiques à nos partenaires et proposons des stratégies innovantes pour faire avancer leurs objectifs de réduction des déchets.

Contexte national et régional

En juillet 2024, la Belgique a franchi une étape décisive avec la publication d'un nouvel Arrêté Royal (AR SUP II), s'appuyant sur les bases posées par le décret de 2021.

Cette législation vise à assurer une réduction notable de la consommation d'emballages à usage unique, avec pour objectif l'élimination progressive des gobelets en carton jetables avec doublure en plastique et l'interdiction des contenants alimentaires à teneur excessive en plastique, tant pour les services sur place que pour les plats à emporter.

Ce cadre réglementaire progressif renforce l'engagement des territoires, offrant un soutien juridique à notre travail de plaidoyer sur les alternatives réutilisables et les stratégies de réduction des déchets.

Collaboration continue avec les municipalités

Le principal partenariat municipal de Zero Waste Belgium a été avec la Ville de Bruxelles, qui est déjà bien avancée dans sa réflexion et ses actions favorisant la réutilisation. Le travail de collaboration comprend:

- **Événements Zéro Déchet:** Nous avons mené des recherches approfondies pour aider la Ville de Bruxelles à mettre en œuvre des pratiques zéro déchet lors des événements organisés dans la ville. Cela a impliqué la compilation de données, la présentation d'études de cas d'autres villes, et le résumé du cadre juridique pour créer des mesures innovantes.
- **Projet éco-crèche:** En étroite collaboration avec la Ville de Bruxelles, nous avons documenté et promu leur initiative innovante d'éco-crèche,

qui met en œuvre l'utilisation de couches lavables dans les garderies de la ville.

Succès de 2024

En 2024, Zero Waste Belgium a publié [un guide complet de bonnes pratiques basé sur le projet éco-crèche](#). Ce guide fournit un modèle pratique pour les municipalités qui cherchent à réduire les déchets dans les services de garde d'enfants.

Nous avons également développé **un plan d'action stratégique pour plus de réutilisable lors des événements de la Ville de Bruxelles**. Bien que la mise en œuvre complète soit prévue pour 2025, le travail préparatoire que nous avons établi en 2024 représente une étape importante dans l'application des principes zéro déchet au sein des événements.

Priorités pour 2025

Nos priorités clés pour 2025 comprennent:

- Soutenir la mise en œuvre du plan d'action pour les événements zéro déchet organisés sur le territoire de la Ville de Bruxelles.
- Élargir nos rôles consultatifs pour les mesures de réduction des déchets dans la région bruxelloise.
- Collaborer avec la Ville de Bruxelles sur le projet [#STICT](#), qui vise à mettre en œuvre et à reproduire des modèles de bonnes pratiques pour la prévention et la gestion des déchets textiles.

Nous continuons à lier la recherche à l'application pratique, démontrant que les approches zéro déchet sont essentielles à la bonne gestion des autorités publiques.